

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 3 septembre 2019 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Suzane Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **EXPLICATIONS AUX CITOYENS INVITÉS : TRAVAUX RANG STE-MARIE**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2018**
5. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 5.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
6. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Autorisation pour un don pour l'entretien extérieur de l'église
 - b) Autorisation d'une dépense pour la fête d'Halloween
 - c) Autorisation d'une dépense pour la fête de Noël
7. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Résolution pour entente protection incendie avec la municipalité de Henryville
 - b) Résolution pour renouvellement d'une entente pour le service du TPI
 - c) Résolution pour entente d'utilisation de la station d'air respirable par St-Alexandre
8. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Résolution d'appui demande d'autorisation à la CPTAQ par Pol Petit
9. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Autorisation pour l'achat de 3 palettes de sel/sable pour déglacage
 - b) Autorisation pour remplacer lettrage à l'entrée du parc
10. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a)
11. **VARIA**
12. **COURRIER**
13. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : _____ H _____**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-09-140 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. EXPLICATIONS AUX CITOYENS INVITÉS : TRAVAUX RANG STE-MARIE

Les citoyens résidants sur le rang Ste-Marie ont été invités à se présenter à la réunion du conseil de la Municipalité. Le maire, M. Thibert explique que les travaux d'asphaltage prévu sur le rang sont reportés au printemps 2019. Il répond aux questions qui lui sont posées.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2019-09-142 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019. **ADOPTÉE.**

Le conseiller Michel Morin s'inquiète du fait que l'afficheur de vitesse dont l'achat a été autorisé à l'assemblée du mois d'août n'a pas encore été commandé. Le maire Martin Thibert explique qu'il a vérifié et qu'il préfère attendre de voir les exposants qui seront au congrès à la fin septembre. Il y aura sûrement des rabais appréciables. M.Morin proteste que les directives du conseil n'ont pas été suivies.

5. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET CULTURE

C1900238	Jessica Longpré, subvention activités sportives	87.00\$
C1900239	Patricia L'Homme, subvention camp de jour	50.00\$
C1900240	Jacqueline Sepul, subvention activités sportives	232.83\$
C1900241	Francis Lamarre, subvention activité sportive + couches lavables	213.52\$
C1900242	Véronique Fournier, subvention camp de jour	100.00\$
C1900243	Hugo-Benoit Daigneault, subvention couches lavables	84.36\$
C1900245	L'Homme et fils inc., location machine snowcone pour baseball	138.67\$
C1900249	Papeterie Cowansville inc, projet création BD	469.27\$

(sera remboursé par Développement économique Haut-Richelieu)

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1900246	Purolator inc, livraison Omnisite	150.77\$
C1900251	Boutique du plongeur ltée, serv. d'entretien station d'air respirable	480.60\$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C1900245	L'Homme et fils inc., teinture et bois traité pour le parc	422.27\$
C1900250	Libertévision inc, réparation panneau électronique	137.97\$

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1900245	L'Homme et fils inc., pièces pour réparations diverses	23.45\$
C1900252	Pronet, décapant et scellant pour plancher centre comm.	355.96\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1900244	Département TI inc., support informatique	48.87\$
C1900245	L'Homme et fils inc., poste pour Sébastinois août 2019	55.88\$
C1900247	Éditions Juridiques FD inc, mise à jour code municipal	81.90\$
C1900248	Chambre de commerce et de l'industrie, adhésion 2019-20	166.71\$
C1900253	Suzane Ouellette, honoraires professionnels août 2019	1 988.00\$

Pour un total de : 5 288.03\$

2019-09-143 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total

de 5 288.03\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.
ADOPTÉE.

5.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Septembre 2019	3 356.87\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Août 2019	9 720.87\$
C1900232	Groupe Environex, analyses d'eau – août 2019	232.25\$
C1900233	Garage Yves St-Laurent, essence du camion de voirie	60.00\$
C1900234	Financière Manuvie, assurance collective – Septembre 2019	2 272.41\$
C1900235	Gestim inc, Service Inspection municipale – Août 2019	1 899.45\$
C1900236	Financière Banque Nationale, intérêts emprunt autopompe	757.38\$
C1900237	Revenu Canada, retenue sur salaire	323.27\$
L1900059	MRC Haut-Richelieu, matières résiduelles – Septembre 2019	5 483.95\$
L1900059	MRC Haut-Richelieu, bac 360 L	105.00\$
L1900063	Desjardins VISA, Omnisite : changer communicateur 3G pour 4G (PM1)	652.20\$
L1900070	Hydro-Québec, électricité caserne et bibliothèque	179.65\$
	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	684.19\$
	Hydro-Québec, électricité de l'enseigne numérique	87.67\$
	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	384.18\$
L1900071	Receveur général du Canada, DAS de juillet 2019	519.32\$
L1900072	Ministère du Revenu du Québec, DAS de juillet 2019	1 357.93\$
	Pour un total de :	28 076.59\$

Dépenses autorisées par résolution

C1900227	B.Frégeau & fils inc, montée Lamoureux (2019-05-28)	586.37\$
C1900228	Régie I.A.E.P.H.V., quote-part 1 ^{er} octobre 2019 (2018-10-153)	15 842.00\$
C1900229	Équipement Guillet inc, 2 pneus tracteur + instal. (2019-08-134)	360.91\$
C1900230	André Paris inc., 2 ^e coupe des levées de chemins (2019-05-072)	5 725.76\$
C1900231	Réal Huot, pièces inventaire aqueduc (2019-08-133)	1 406.79\$
	Pour un total de :	23 921.83\$

6. LOISIRS ET CULTURE

A) AUTORISATION POUR UN DON POUR L'ENTRETIEN EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

2019-09-144 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une contribution financière au montant de 637\$ soit versée à la Fabrique de la Paroisse de St-Sébastien pour l'entretien des fleurs et du gazon de l'église. ADOPTÉE.

B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN

2019-09-145 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 2 000.00\$ soit autorisée pour l'organisation de la fête de l'Halloween qui aura lieu le 26 octobre 2019. ADOPTÉE.

C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA FÊTE DE NOËL

2019-09-146 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 3 000.00\$ soit autorisée pour la fête de Noël des enfants qui aura lieu le 1er décembre 2019. ADOPTÉE.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) ENTENTE PROTECTION INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HENRYVILLE

CONSIDÉRANT la situation actuelle du personnel au service des incendies de Saint-Sébastien qui ne compte plus qu'un seul pompier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sébastien n'est plus en mesure d'assurer seule la compétence municipale qu'est la sécurité incendie au moment présent et qu'elle contrevient ainsi à la Loi en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les progrès des travaux visant à l'unification des deux services d'incendie de Saint-Sébastien et Henryville pour en faire une seule entité au service des deux municipalités;

CONSIDÉRANT que des échanges verbaux avec les élus de Henryville se sont orientés vers une prestation de service moyennant compensation monétaire des coûts supplémentaires engendrés au service des incendies de Henryville par la municipalité de Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE :

2019-09-147 Il est proposé par Madame Édith Lamoureux, appuyé par Monsieur Michel Morin

De demander à la municipalité de Henryville une délégation de compétence temporaire pour assurer la protection incendie des citoyens de Saint-Sébastien;

Que cette délégation s'applique jusqu'au 31 décembre 2019 ou à la date d'entrée en fonction de la mise en commun des deux services d'incendies;

Que la municipalité de Saint-Sébastien défraie les coûts supplémentaires engendrés par cette prestation de services par le Service Incendie de Henryville. **ADOPTÉE.**

B) RENOUELEMENT D'UNE ENTENTE POUR LE SERVICE DU TPI

2019-09-148 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le renouvellement de l'entente intermunicipale concernant les services du technicien en prévention des incendies pour l'année 2020, soit accepté tel que proposé dans la résolution Ri-2019-01-1114 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien réserve une banque de 150 heures. **ADOPTÉE.**

C) ENTENTE D'UTILISATION DE LA STATION D'AIR RESPIRABLE PAR ST-ALEXANDRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Alexandre accepte de conclure une entente de service relative à l'utilisation de la station d'air respirable offert par la municipalité de St-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE,

2019-09-149 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Monsieur Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien accepte de conclure avec la municipalité de Saint-Alexandre une entente relative à l'utilisation de la station d'air respirable;

QUE le maire, monsieur Martin Thibert et la directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Suzane Ouellette soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Sébastien. ADOPTÉE.

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) RÉSOLUTION D'APPUI POUR DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par M. Pol Petit, pour aliéner et morceler sa ferme de façon à vendre le lot 4 776 533 d'une superficie de 104.31 hectares et de conserver les lots 4 776 440 et 4 776 514 d'une superficie de 66.74 hectares, tel que documenté par Me Mylène Paquette, notaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 396 de la municipalité de Saint-Sébastien

EN CONSÉQUENCE :

2019-09-150 Il est proposé par M. Michel Morin appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., C. P-41.1) :

1. le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants : *aucun changement*
2. les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture : *l'acheteur est une entreprise agricole familiale qui souhaite poursuivre l'exploitation agricole de ces lots;*
3. les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants : *aucun changement*
4. les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale; *aucun changement*
5. la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture : *aucun changement*
6. l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles; *aucun changement*
7. l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région; *aucun changement*
8. la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture; *les deux nouvelles entités de 104.31 hectares et 66.74 hectares sont encore amplement suffisantes à la pratique de l'agriculture;*
9. l'effet sur le développement économique de la région : *aucun changement*

10. les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie : *non applicable*

11. le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée : *non applicable*

ADOPTÉE.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE SEL/SABLE

2019-09-151 Il est proposé par m. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de trois (3) palettes de sel/sable chez BMR L'Homme & fils au prix de 773.00\$ plus taxes. **ADOPTÉE.**

B) AUTORISATION POUR REMPLACER LE LETTRAGE À L'ENTRÉE DU PARC

2019-09-152 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et installation de lettrage en vinyle laminé blanc chez Radio d'auto Martin de St-Jean-sur-Richelieu pour rafraîchir l'identification du parc au prix de 169.50\$ plus taxes. **ADOPTÉE.**

10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

11. VARIA

12. COURRIER

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-09-153 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h40. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Suzane Ouellette,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim